

**REUNION D'INFORMATION
AMF 17
PONT-L'ABBE-D'ARNOULT**

10 juin 2021

LE CENTRE DE GESTION 17



**L'ACCOMPAGNEMENT
EMPLOI ET RH
DES EMPLOYEURS TERRITORIAUX**

LE CENTRE DE GESTION 17

- Pour rappel, le Centre de Gestion de Charente-Maritime, créé en 1984, est un établissement public au service des employeurs locaux du département (mairies, intercommunalités, syndicats mixtes, de voiries, service départemental d'incendie et de secours, CCAS...) pour la gestion de leurs personnels ;
- Le CDG17 agit pour le compte des collectivités qui lui sont affiliées soit à titre obligatoire (lorsque la collectivité emploie moins de 350 fonctionnaires à temps complet), soit à titre volontaire ;
- Il fédère 629 collectivités et établissements publics affiliés représentant près de 8 000 agents statutaires et accompagne 10 collectivités et établissements non affiliés mais adhérentes au socle commun de compétences représentant plus de 7 200 agents statutaires.

LE CENTRE DE GESTION 17

- Par principe « les fonctionnaires territoriaux sont gérés par la collectivité ou l'établissement dont ils relèvent ; leur nomination est faite par l'autorité territoriale" (art. 4 de la loi du 26 janvier 1984) ;

UNE EXPERTISE ET DES SERVICES POUR FACILITER VOS DEMARCHES ET VOTRE GESTION

- Aussi pour répondre de façon mutualisée aux besoins en constante augmentation des employeurs territoriaux, le CDG17 a progressivement complété les missions institutionnelles qui lui sont dévolues par la loi jusqu'à proposer un large panel de prestations complémentaires, souscrites librement par les collectivités en fonction de leurs besoins.

INFORMATION SUR L'EMPLOI

- **Apprentissage** : une opportunité pour tous et une priorité sociale qui est fortement soutenue par le CDG17 avec une référente dédiée et un accompagnement individualisé des employeurs pour leur faciliter le recrutement, l'inscription en formation et les formalités pour bénéficier des aides et réductions de charges.
- **Emploi territorial** : présentation des métiers et mécanismes de recrutement de la FPT lors de forums, concours et examens, tenue de webinaires et réunions diverses à destination d'organismes chargés de la gestion de l'emploi, des étudiants et de candidats potentiels.

ACCOMPAGNEMENT RH

- **Aide au recrutement** : aide à la rédaction de fiches de poste, d'offres d'emploi, vérification des profils et pré-sélection de candidats, participation aux jurys de recrutement, vérification des pièces et rédaction des projets d'arrêtés... autant d'étapes cruciales pour réussir son recrutement et pour lesquelles le CDG17 accompagne les employeurs.
- **Conseil RH** : le CDG 17 intervient au quotidien par le biais de consultations juridiques individualisées de plus en plus nombreuses, conseil sur l'élaboration des organigrammes et dispositifs d'organisation du travail, mise à disposition de boîtes à outils RH, réunions d'information, ateliers techniques RH en présentiel ou à distance...

ACCOMPAGNEMENT RH

- **Inclusion et égalité professionnelles** : un enjeu central de la gestion des RH à court terme, encore peu appréhendé par les collectivités mais sur lequel le CDG17 se mobilise pour proposer progressivement des outils spécifiques notamment avec l'ouverture au titre de la mutualisation de son dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes aux collectivités affiliées. Le CDG17 représente également les collectivités affiliées auprès des intervenants institutionnels et/ou associatifs sur ces deux thématiques.
- **Conseil en évolution professionnelle** : pour anticiper usure et inaptitude, le CDG17 expérimente actuellement une mission de conseil destinée aux agents souhaitant évoluer vers de nouvelles fonctions avec le soutien de leur employeur.

ACCOMPAGNEMENT RH

- **Paie à façon** : prise en charge numérique par le CDG ou pour les grands comptes directement sur leur Système d'information RH de l'élaboration des bulletins, des journaux, des états de charges sociales, de la préparation du mandatement, du fichier de virement, de la préparation du PASRAU, de l'élaboration de la DSN, de tous les états de fin d'année, du fichier DADSU (N4DS)..., conseil « métier » et calcul de simulations.
- **Chômage** : conseil et assistance technique sur l'application de la Convention d'assurance chômage pour les employeurs territoriaux qui fonctionnent en auto-assurance (études de droits, de cumul, de réactualisation, suivi mensuel, calcul d'indemnité de licenciement ou de fourchette de négociation en cas de rupture conventionnelle).

ACCOMPAGNEMENT RH

- **Missions temporaires** : assurées par des agents non titulaires mis à disposition par le CDG17 pour remplacer un titulaire ou un contractuel momentanément indisponible ou en disponibilité, faire face à un surcroît d'activité, assurer la transition en cas de mutation... Le CDG 17 peut proposer un candidat puis prendre en charge toutes les formalités de recrutement contrat à partir de la fiche de mission (contrat, déclarations sociales), le traitement de la paie, la gestion des congés (annuels, maladie,...), les accidents du travail ainsi que le traitement administratif de la fin de contrat et l'indemnisation chômage.
- **Formation en alternance de secrétaires de mairie** : pour répondre aux besoins du service remplacement, faciliter et améliorer les recrutements des collectivités sur un métier peu connu et reconnu. Deux sessions/an depuis 2019 et évolution du dispositif en 2022 (soutenance de fin de formation, accompagnement à la prise de poste,...)

GESTION DES CARRIERES

- **Administration** du site www.emploi-territorial.fr désormais connecté au nouveau site général www.place-emploi-public.fr pour une meilleure visibilité et une plus grande diversité des profils de candidats. Vérification des offres et conseil des employeurs avant leur mise en ligne.
- **Publication** des arrêtés de publicité légale des vacances d'emploi, formalité indispensable à la légalité des recrutements effectués.
- **Suivi des actes administratifs relatifs aux carrières et du dossier individuel des agents** : le CDG17 ne se contente pas de mettre à disposition des modèles mais rédige à la demande et sous réserve de la production des pièces et informations nécessaires, tous les projets d'arrêtés relatifs à la carrière, du recrutement à la radiation des cadres et au bénéfice de la retraite.

DIALOGUE SOCIAL

Gestion des instances paritaires et des parcours professionnels (CAP, CCP et leurs formations disciplinaires, CT et CTHS pour les collectivités de moins de 50 agents)

Dont les compétences viennent d'être recentrées au profit de la détermination de Lignes Directrices de Gestion (LDG) indispensables aux avancements et promotions (1^{er}/01/2021). Ces LDG déterminent la doctrine de gestion et fixent les orientations et les priorités en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Elles précisent les critères d'appréciation des mérites, expériences et acquis pris en compte.

DIALOGUE SOCIAL

Organisation des élections professionnelles (Décembre 2022)

Réforme du dialogue social pour désigner les nouvelles instances (notamment le Conseil Social Territorial - CST) qui traiteront du fonctionnement et de l'organisation des services, de l'accessibilité et de la qualité des services rendus, de l'égalité professionnelle, de la protection de la santé, de l'hygiène et de la sécurité, des orientations stratégiques en matière RH et des Lignes Directrices de Gestion. Le vote s'effectuera pour la 1^{ère} fois par voie électronique qui sera pris en charge par le CDG17.

SANTE ET PREVENTION

- **Prévention des risques** : pour permettre aux employeurs territoriaux de répondre à leurs obligations en matière d'hygiène, de sécurité et de prévention au sens large, le CDG17 propose conseils, outils, formation et interventions ponctuelles et peut également assurer les missions d'agent chargé de l'inspection.
- **Gestion des dossiers de santé** : en assurant la négociation et la gestion du contrat d'assurance statutaire le CDG17 aide les collectivités en cas d'indisponibilité physique tout en assurant à titre de mission légale, le secrétariat de la Commission de réforme et du Comité médical départemental. Ces instances sont appelées à fusionner en 2022 dans le cadre de diverses mesures prises en matière de santé et de famille dans la fonction publique récemment.

SANTE ET PREVENTION

- **Gérance du contrat groupe d'assurance statutaire** : le CDG 17 va au-delà de la mission initiale de portage de l'appel d'offres et de la négociation du contrat, puisqu'il en assure également la gérance en lien avec le courtier et la compagnie d'assurance afin de permettre aux collectivités adhérentes de bénéficier d'un meilleur rapport coût/bénéfice et d'optimiser les cotisations versées.
- **Inclusion, maintien dans l'emploi et reclassement** : la mission transversale « handicap » du CDG17 répond aux besoins d'accompagnement des collectivités désireuses de mener des actions en faveur de candidats ou d'agents atteints de restrictions médicales ou reconnus travailleurs handicapés.
L'accompagnement proposé va de l'étude de poste, à l'accompagnement du dossier de demande de subvention...

SANTE ET PREVENTION

- Prévention des risques professionnels : les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité et pour les aider le CDG17 apporte son conseil, met à disposition de la documentation dédiée tout en accompagnant le dispositif des assistants de prévention (425 désignés au sein de 354 collectivités).
- Prévention des Risques psycho-sociaux et ergonomie du travail peuvent également être l'objet d'interventions du CDG17.
- Un Agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) peut être mis à disposition des collectivités > 50 agents dans le cadre d'une convention.

L'équipe du CDG17 vous remercie de votre attention
et reste à votre disposition pour vous présenter
les interventions répondant aux besoins spécifiques
de votre collectivité.